

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 04 mars 2019 à 20 h00

Présents : JOLLAND Marie-Chantal, GARNIER Christian, GERMAIN Denis, LANOY Julien, BLANC Jean-Pierre, GILIBERT Françoise, GILOZ Jean-Claude PHILIBERT Michel, VEYRAND Pierre, Anne-Marie LEMAIRE, JUNIQUE Mathieu, CLAUDE Florent, AVENIER Sophie, HEBERT Richard, GIROND Odile, JULLIN Carine, FALCONNET Fabienne, LONGIS Marilyne, MARIN Béatrice

Absents : RAGOT Céline, MAYET René, CROS Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : FALCONNET Fabienne

1/ Signature du registre des délibérations du conseil municipal du 11 janvier 2019 et approbation du compte rendu.

2/ Approbation des comptes de résultat et de gestion 2018 et affectation des résultats.

Bibliothèque

➤ Compte administratif

Recettes de fonctionnement : 45 809.60€

Dépenses de fonctionnement : 47 563.09€

Résultat de fonctionnement : -1 753.49€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2019

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget bibliothèque 2019 :

Recettes de fonctionnement : 244.92€

Accepté à l'unanimité des votants

Gîte Auberge

➤ Compte administratif

Recettes d'investissement : 8 142.83€

Dépenses d'investissement : 0.00€

Résultat d'investissement : 8 142.83€

Recettes de fonctionnement : 20 137.09€

Dépenses de fonctionnement : 10 349.84€

Résultat de fonctionnement : 9 787.25€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2019

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget Gîte Auberge 2019 :

0€ en investissement et 40 269.90€ en recettes de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des votants

LASM

➤ Compte administratif

Recettes d'investissement : 10 229.38€

Dépenses d'investissement : 31 620.37€

Résultat d'investissement : - 21 390.99€

Recettes de fonctionnement : 25 060.19€

Dépenses de fonctionnement : 15 296.06€

Résultat de fonctionnement : 9 764.13€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2019

<p style="text-align: center;">Compte rendu Conseil municipal & délibérations Séance du 04 mars 2019 à 20 h00</p>
--

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget LASM 2019 :
30 249€ dépenses d'investissement et 38 145.28€ se répartissant comme suit :
30 249.92€ en affectation obligatoire en recettes d'investissement et 7 995.36 € en
recettes de fonctionnement
Accepté à l'unanimité des votants

Restaurant scolaire

➤ Compte administratif

Recettes de fonctionnement : 56 887.46€

Dépenses de fonctionnement : 60 068.76€

Résultat de fonctionnement : - 3 181.30€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2019

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget restaurant scolaire 2019 :

Recettes de fonctionnement : 6 589.72€

Accepté à l'unanimité des votants

Commune

➤ Compte administratif

Recettes d'investissement : 1 442 171.94€

Dépenses d'investissement : 1 017 363.83€

Résultat d'investissement : 424 808.11€

Recettes de fonctionnement : 1 267 412.40€

Dépenses de fonctionnement : 962 911.75€

Résultat de fonctionnement : 304 500.65€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats, report au BP 2019

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget Commune 2019 :

283 639.17€ en recettes d'investissement et 660 799.52€ se répartissant comme
suit : 8 266.83€ en affectation obligatoire en recettes d'investissement et 652 532. 69€
en recettes de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des votants

La commission finances portant essentiellement sur l'investissement se réunira le mercredi 8
mars 2019 à 17h30 en mairie de Dionay.

3/Attribution du Marché pour la restauration des tableaux de Marc Chabry. Phase 2

Une seule offre est parvenue en mairie pour un montant de plus de 500 000€ alors que l'estimation est
de 320 000€.

La commission d'appel d'offre réunie le 25 février 2019 décide que le marché est infructueux au vue
de l'offre jugée inacceptable en raison du prix qui dépassait de 68% l'estimation des services de la
DRAC

4/ Restructuration des bâtiments communaux- Avenant 2 au Marché lot 1B Maçonnerie-Pierre de taille-structure

La rénovation dans l'ancien apporte son lot de surprises notamment en maçonnerie. Mme le maire
explique que des travaux supplémentaires portant sur démolition et reconstruction de 2 souches
instables de l'ancienne poste et la modification du plancher haut niveau 1 et du plancher bas niveau 1-
plancher haut niveau 0, sont nécessaires pour un montant de 67 905.84€ TTC

- Accepté à l'unanimité des votants.

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 04 mars 2019 à 20 h00

Une visite du chantier est proposée aux élus le samedi 23 mars 2019 à 10h30

5/ Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées 2017.

Il est fait obligation règlementaires aux services eau et assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, en tant que gestionnaire du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées de la collectivité, de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service rendu à l'usager des services (RPQS),
Mme le maire expose aux membres du Conseil des termes du Rapport pour l'année 2017.
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6/ Autorisation de martelage d'une coupe de bois

L'ONF demande l'autorisation de marteler la parcelle n°8 dans l'optique de vente.
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

7/ Création d'un CCD pour accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire rappelle que suite à une mise en retraite et à un arrêt maladie il ne reste que deux agents à temps complet et un autre à mi-temps au sein du service technique, sachant que la personne à mi-temps à un autre projet professionnel.
La commune recherche dont un employé avec de préférence une formation en espaces verts et bâtiment. Il est donc nécessaire de créer un poste à temps plein.
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

8/ Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

9/ Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

La commune de St Antoine charge le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
Approuvé à l'unanimité des membres présents

10/ Convention de mandat pour l'acquisition de barrières de blocage d'accès avec les communes de Chatte, de St Sauveur et de Têche

Mr Garnier rappelle le projet d'acquisition en mutualisation des barrières de blocage d'accès avec les communes de Chatte, de St Sauveur et de Têche.
La commune de Chatte sera mandataire de l'acquisition du matériel pour un montant de 12 000€ TTC, les autres communes participeront aux frais d'acquisition selon une clé de répartition se composant pour 50% de la population DGF 2017 et 50% du potentiel financier communal 2017.
Les modalités de participation de chacune commune sont donc formalisées par l'intermédiaire

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 04 mars 2019 à 20 h00

d'une convention.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

11/Divers

- Restauration de la Façade occidentale de l'Eglise.

Le Président du département de l'Isère souhaite que les travaux soient terminés en 2021 avec une inauguration de la première tranche en 2020.

Mme le Maire rappelle que la commune a donné mandat de maîtrise d'ouvrage relative au diagnostic et à la restauration de la façade occidentale de l'église au département.. Dans ce cadre ce dernier a conduit une consultation pour recruter un coordinateur SPS. Le candidat retenu est l'entreprise PPM Sarl pour un montant de 22 464€TTC.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Financement participatif citoyen

Le CEPR (*Compagnie Eolienne du Pays de Romans*) lance une campagne de financement participatif citoyen concernant les parcs éoliens de bois Montrigaud et forêt de Thivolet.

Du 21 février 12h30 au 19 mars 12h30, ouverture aux habitants de l'Agglomération de Valence-Romans, et la commune de Saint Antoine l'Abbaye.

Pour plus de plus de renseignements : <https://enerfip.fr/placer-son-argent/investissement-eolien/valence-romans-montrigaud-montmirail/>

- L'armoire à livres sous les halles est en service.

- Epareuse : Entreprise Ageron doit faire passer une proposition pour l'année 2019. Coût Horaire 46€HT.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Famille rurale

Chantier jeunes du 23 au 26 avril.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- 19 mars 2019

Cérémonie à 18h au monument aux morts

Retour du projet de territoire à St Quentin à 19h30

- Verbalisation

La gendarmerie est amenée à verbaliser tous véhicules en stationnement gênant et ou irrégulier, sur la commune.

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 04 mars 2019 à 20 h00

- *Déchèterie Mobile*

Afin d'être plus proche de ses habitants, la SMVIC met en place un service de déchèterie mobile pour les déchets suivants : cartons, métaux, déchets et équipement électroniques, déchets non recyclable, bois, mobilier et déchets dangereux des ménages.

Sont exclus les déblais/gravats et déchets verts

La déchèterie mobile sera installée sur le parking de la salle des fêtes de St Antoine de 10h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h00

le mercredi 17 avril 2019

le samedi 18 mai 2019

le mardi 25 juin 2019

- *Prochain Conseil municipal*

Lundi 8 avril 2019 à 20h00 à la salle La Dionaysienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.